VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onoato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bullen, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E, Dossier 98,248.

Résidence Simple à 2 Etages,

No 2423 N. REMPARTS, entre Mandeville et Espagne, Ilet St-Claude,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 98,248 dans l'affaire intitulée Succession de M et Mme Thomas Bullen, ledit jugement et ordre in et rendu en cour ouverte le 30 mai 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 18 juillet 1912, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Rempart (autrefois Amour) St-Claude (autrefois Bons-Enfants) Mandeville et Espagne, mesurant vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Rempart (autrefois Amour) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en une résidence simple à deux étages connue comme No 2423 Nord Rempart, contenant vestibules, salons doubles, grande salle à manger, cuisine, chambres de domestique et sept chambres à coucher.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes pour l'année 1912 et tous les coûts de certificat et coût de l'acte de vente devant Peter Stiffi, notaire, devant être assumés par l'acquéreur. Vente subiette au bail existant et les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. L'acheteur devra payer, au moment de l'adjudication, dix pour cent (non portant intérêt ni pénalité) sur le montant du prix d'achat au moment de la vente avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Jacobs-Gleason, Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 2412 rue Ste-Anne, Cottage Simple.
No 2415 rue Ste-Anne, Cottage Simple.
No 2439 Ste-Anne, enc. Rocheblave, Emplacement d'Affaires.
No 2333 rue Ste-Anne, Résidence à Deux Etages.

SUCCESSION D'ANGELINA LEONE, VEUVE DE GUISEPPE LEONE. No 97,705.

A l'Encan, MARDI, 2 JUILLET, à Midi.

Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un précédent à un jugement signé par l'honorable Fred. D. King, Juge de la cour civile de district, Division E.

Jugement lu, rendu et signé dans la susdite cour le 31 mai 1912 et adressé à Jacobs Gleason, Inc., S. L. Jacobs, encanteur, Bureau No 303 rue Carondelet, Je vendrai aux enchères publiques à la date ci-dessous nommée, la propriété suivante, à savoir—

Premier—Deux certains lots de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Tonti et Rocheblave, lesquels deux lots forment ensemble le lot qui était désigné par le numéro 70 sur un plan dressé par Louis Briagier, architecte, annexé à un acte de vente devant C. Pollock, ancien notaire en cette ville, le 3 juin 1844, lesquels dits terrains mesurent chacun en aire américaine vingt cinq pieds de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles étant la même propriété lequel dit feu Joe. Leone acquit d'Albert Calcesus par un acte passé devant J. Henry Forcelle, ancien notaire en cette ville, le 28 avril 1897, enregistré au Bureau des Hypothèques, livre 164 folio 498.

Les améliorations comprennent No 2412 rue Ste Anne, un cottage simple contenant cinq chambres et No 2415, un cottage simple contenant six chambres et vestibule.

Second Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Tonti, Miro et Dumaine, et mesurant seize pieds six pouces de face à la rue Ste Anne sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et en la parcelle le plus proche de la rue Tonti où le lot qui est désigné par le numéro 2, sur un plan dressé par Basin & Bocca, daté du 30 avril 1849, et déposé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, en cette ville, étant la même propriété lequel dit feu Jos. Leone, acquit de Mme Valentine Olivier, Vve de Wm Hazard Vredenburg Jr, par un acte passé devant R. H. Downing Jr, ancien notaire en cette ville, le 10 mars 1891, enregistré au Bureau des hypothèques, Livre 139, Folio 482.

Les améliorations comprennent une maison simple à deux étages No 2333 rue Ste Anne, contenant environ quatre chambres, etc.

Troisième—Une certaine parcelle de terrain situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Rocheblave Dumaine et Tonti, formant le coin des rues Ste Anne et Rocheblave et mesurant en mesure américaine vingt six pieds de face à la rue Ste Anne sur quatre vingt-dix de profondeur entre lignes parallèles, ladite parcelle de terrain étant partie d'un lot de terrain désigné par le numéro 1 sur un plan de Pecquet et Crampon, architectes, daté du 12 mai 1866 et déposé en l'office de F. Grima, ancien notaire en cette ville, étant la même propriété que ledit feu Jos Leone acquit d'Henry Albert par un acte passé devant Geo. C. Prest, ancien notaire, le 6 janvier 1892, enregistré dans C. C. B. 141, folio 429. Les améliorations No 2439 rue Ste Anne, coin Rocheblave, à présent occupés comme magasin et résidence.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un ou un et deux ans, représenté par billets des acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication. Les loyers à venir à l'acquéreur depuis la date du passage de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour l'année 1912 passer l'acte devant Robt Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les paiements différés devant être garantis par hypothèque spéciale contenant la stipulation de 10 0/0 d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs devant déposer dix pour cent du prix d'achat.

JACOBS-GLEASON INC.
S. L JACOBS, Encanteur.

Legier & Gleason, James O'Connor, avocats.

2 juin—2 9 16 23 30—juil 2

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1101 Rue Cadiz,

Succession de Mme Ann Leo.

No 99.593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—le JEUDI, 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu du et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 291, borné par les rues Cadiz, Jena, Chestnut et Colisée, et mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot de terrain forme le coin des rues Cadiz et Chestnut. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 5 chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acheteur devant James Boyd Grinage, notaire.

G. G. Kronenberger, avocat.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE,

No 3315 Rue Sud Robertson.

SUCCESSION D'ALBERT WASHINGTON ET SON EPOUSE, AGNES ELLIS.

No 96,320—Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet. — Le JEUDI, 27 juin 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 23 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Une certaine parcelle ou lot de terrain, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, et les bâtisses et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Louisiana et les rues Magnolia (autrefois Arcadia), Sud Robertson, (autrefois Breslau) et Toledano, désigné par le numéro trois sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, déposé en l'office de N. B. Trist, notaire en cette ville et aussi par le même numéro, suivant un croquis annexé à un acte devant Andrew Hero Jr, notaire, comme qui Albert Washington acquit la propriété sur laquelle ladite parcelle de terrain est située sur la rue Sud Robertson, autrefois Breslau, à une distance de 128 pieds de l'avenue Louisiana et s'étend de là le long de Sud Robertson, autrefois Breslau, de sa façade là dessus environ 139 pieds et a une profondeur sur la ligne de côté le plus proche de l'avenue Louisiana d'environ 50 pieds s'étendant de là vers le coin des rues Toledano et Sud Robertson, autrefois Breslau, sur l'hypothèque en plus long côté d'un triangle à angle droit, touchant la dite rue Sud Robertson, autrefois Breslau, en un point environ 260 pieds de l'avenue Louisiana.

Ladite portion de terre comprenant le lot No 8 de l'ilet 41, dans le faubourg Plaisance, lequel dit Albert Washington a acquis de Frederick Camors de la ville de la Nouvelle-Orléans d'après un acte de vente passé le 28 mars 1896, devant Andrew Hero Jr., notaire, enregistré dans le livre des transferts 161, folio 374.

Les améliorations comprenant un cottage simple No 3315 rue Sud Robertson, contenant 5 chambres, petit hangar, citerne, etc.

Conditions—Une acité ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être démontré par un billet de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurité usuelles avec 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, et de payer pour les frais de tous certificats des Cours des Etats Unis et certificats d'hypothèque et de transfert, et frais de notaire pour le passage de l'acte de vente et de l'enregistrement, ledit acte de vente devant être passé par Sol Weiss, notaire résident en la ville de la Nouvelle-Orléans. L'acquéreur devant faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

Lyle Saxon, avocat.

26 mai—26—juin 2 9 16 23 27

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Résidence Subsentielle en Briques, No 1631 RUE CARONDELET

—ET—

TROIS LOTS A BATIR,

Encoignure des rues Claiborne et Cadiz.

Succession de John C. Andrews.

No 97,916—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 18 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour précitée, Division E, dans l'affaire sus-intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Premier — La résidence subsentielle en briques, à deux étages No 1631 rue Carondelet, contenant vestibules, onze chambres, eau et égouts, bain, bâtisse en briques à trois étages à l'arrière un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carondelet, Baronne Terpsichore et Enterpe, et mesure vingt-trois pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de façade sur la rue Enterpe de la quelle elle forme le coin, de cent vingt-quatre pieds, ainsi que l'usage d'une allée de trois pieds neuf pouces de largeur, mitoyenne audit et autres lots qui la bordent et s'ouvre sur la rue Enterpe. En bon ordre et dans un bon voisinage. Les détails sur les loyers au moment de la vente.

Second - Trois certains lots de terrain, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 692 borné par les rues Claiborne, Cadiz, Derbigny et Jena désignés comme lots Nos 17, 18 et 19 et s'adjoignant l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Claiborne sur cent vingt pieds, deux pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot No 17 formant le coin des rues Claiborne et Cadiz. Ces lots sont dans la sphère de grandes améliorations, et sur une des avenues des plus longues et des plus larges de cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant reçois au moment de la vente. Acte de vente devant ——, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS LIMITE OU RESERVE.

744-46 rue Septième, encoignure Annonciation.

Cottage Double Consenant —— Chambres de chaque côté.

Succession de Mme D. Weinstein. No 1265. 28me Cour de District Judiciaire, Paroisse de Jefferson.

—Il sera vendu—

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 7 juin 1912, par l'Hon. Prentice E. Edrington juge de la susdite Cour, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en cet Etat, désigné par le No 1, dans l'ilet No 83, borné par les rues Septième, Huitième, Annonciation et Chippewa, sur un devis dressé par H. C. Brown, député voyer de ville, daté du 30 novembre 1910, annexé à un acte pardevant J. F. Dreyfous, notaire, le 8 décembre 1910, d'après lequel devis ledit lot forme l'encoignure des rues Annonciation et Septième et mesure trente-trois pieds de face à la rue Septième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation de quatre-vingt quatorze pieds et six lignes et est composé du tout du lot original No 1, et d'une plus petite portion du lot original No 2, contigus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, en un et deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les clauses de sécurité usuelles et coutumière. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et devant recevoir les loyers que de la date du passage de l'acte de vente, ledit acte devant être pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, Charles Rosen, F. A. Middleton, avocats pour la demanderesse.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Encoignure de Commerce de Valeur du Troisième District.

No 4839 Dauphine coin de la rue Deslondes.

Succession d'Anthony Baehr.

No 100,072—Cour Civile de District, Division A.

EN vertu d'un jugement rendu et signé dans l'affaire sus intitulée, en date du 16 mai 1912 par l'Honorable T. C. W. Ellis juge de la Division A de ladite Cour, je vendrai à l'enchère publique le JEUDI 20 juin 1912 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré No 231, borné par les rues Dauphine, Deslondes, Bourgogne et l'avenue Jourdan, désigné comme lot A sur un croquis de C. U. Lewis, voyer, daté du 15 avril 1899, annexé à un acte de F. D. Charbonnet, notaire, daté du 11 janvier 1900 et mesure sur un ledit croquis 53' sur la rue Dauphine sur 102' 11" 3" de profondeur et face à la rue Deslondes desquelles deux rues il en forme l'encoignure, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, No 4839 rue Dauphine, sujet à un bail en faveur d'Aug. Larrère, au taux de trente cinq dollars par mois se terminant le 30 avril 1914, avec le privilège de l'renouveler pour une durée de deux ans ou plus aux mêmes conditions.

Acheté de P. H. Grau, suivant acte de F. D. Charbonnet, notaire, daté du 11 janvier 1900, Reg C. O. 175 Page 159

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et le solde en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux, représentés par des billets à ordre de l'acquéreur, portant six pour cent d'intérêt par an, de la date de la vente jusqu'au paiement, payable au porteur et garantis par hypothèque, privilège de vendeur, l'acquéreur devra assurer les améliorations jusqu'à concurrence de l'apportion de crédit et devra transférer la police au porteur des billets l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans appréciation et cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets à ordre, et toutes autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1912, et déposer avec l'encanteur un acompte du prix de la vente de dix pour cent du montant de l'adjudication et sans droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notariée. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

CHARLES ROTH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd.
No 604 Commercial Place.

Chas F. Claiborne, avocat.

19 mai—19 26—juin 2 9 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Grace Barr McGeehan.

OUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 97,810—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par John C. Barr, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—James B. Rosser, Jr, avocat.

15 juin—15 19 24

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

VENTE EN PARTAGE.

Veuve Wm P. Harper et als vs Mineurs Forman.

No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

JEUDI, 18 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 446 borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters et les rues Dryades et Valmont, désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage de Geo. de Armas, voyer, daté du 27 avril 1912, en vant lequel ledit lot B mesure 57 pieds 2 pouces de face à la rue St-Charles, 54 pieds en largeur en arrière, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Valmont de deux cent vingt quatre pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 208 pieds, 1 pouce et 1 ligne.

2. Un certain lot de terrain situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par le No 26 sur ledit plan de De Armas, suivant lequel ledit lot commence à une distance de 118 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et de la rue Dryades, et mesure 32 pieds 4 pouces, 7 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 130 pieds 7 pouces et 6 lignes.

3. Un certain lot de terrain, dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désigné par le No 25, sur ledit plan de De Armas, et adjoint le lot 26 et mesure 32 pieds, 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4. Un certain lot de terre dans le même district et ilet que les propriétés mentionnées ci-dessus, désigné par le No 24 sur ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et mesure 32 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde, s'il y en a, à un an après date avec 7 pour cent par an d'intérêt depuis la date, toutes les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en plus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE LLOYD POSEY.

No 99,920 — Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 2 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker juge de la ci-devant dite Cour, Division D, daté du 24 mai 1912, dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante ——— savoir ——

Premier—Une certaine étendue de terrain indivisée dans le troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans sur le côté ouest du Canal de l'Avenue Jourdan et pour convenance subdivisée en dix parcelles adjoignantes désignées par les lettres K L M N O P Q R S et T. La parcelle K commence sur le côté Nord de la rue Miro (ou Liberal projetée) sur laquelle a une profondeur et façade de 325 pieds sur une façade sur le côté ouest du Canal de l'Avenue Jourdan de 195 pieds et 2 lignes. La parcelle L adjoint la parcelle K et mesure 195 pieds 2 lignes de façade au côté Ouest du Canal de l'Avenue Jourdan sur une profondeur entre lignes parallèles de 325 pieds et est bornée du côté nord (ou côté du lac) par la ligne le séparant de la parcelle M et bornée du côté sud (ou fleuve) par la ligne de la parcelle K. Adjoignant la parcelle L se trouve la parcelle M, adjoignant la parcelle M se trouve la parcelle N, de la adjoignant la parcelle N vient la parcelle O, et ainsi de suite viennent les parcelles P Q R S T, l'une adjoignant l'autre et mesurent respectivement 195 pieds 0 pouce et deux lignes de face sur le côté ouest du Canal de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 325 pieds depuis le côté ouest de l'avenue Jourdan jusqu'à la ligne le visant de la parcelle du Couvent des Ursulines. Une autre étendue de terre X mesurant 101 pieds de face sur le côté est du canal de l'avenue Jourdan sur une profondeur de 486 pieds 7 pouces quatre lignes sur la ligne le divisant de la propriété de Frank Tamutto et mesurant sur le côté de la promenade Florida (projetée) et 101 pieds de largeur sur la ligne des terres du Holy Cross College.

Deuxième—Une étendue de terre indivisée dans le Troisième District de cette ville, mesurant 911 pieds 7 pouces et 4 lignes de façade le long de la ligne nord de la Promenade Florida (projetée) sur 1512 pieds 8 pouces et 11 lignes en profondeur entre lignes parallèles jusqu'au sud de la rue Tresor (projetée) sur laquelle ligne de rue elle a une façade de 911 pieds 7 pouces et 4 lignes. Cette étendue est bornée sur le côté Est (ou plus bas) par le terrain du Holy Cross College et à l'ouest par le terrain actuellement ou récemment possédé par les Soeurs Ursulines. Voyez le plan marqué A au bureau de Danziger & Tessier, 134 rue Carondelet.

Trois—Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré No 194, borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Dublin et Birch, autrefois Sixième. Le dit lot est désigné par le numéro 24 sur un plan dressé par D. M. Brosnan, ancien député voyer de ville, daté le 25 juillet 1901, annexé à un acte passé devant Wm Renaudin, notaire, le 21 mars 1901, suivant lequel plan le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jeannette, la même largeur en arrière sur 150 pieds 6 pouces en profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est désigné aussi par le No 24 et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Jeannette sur 150 pieds 6 pouces, sur un plan et croquis annexé à un acte de vente passé devant Fred Deibel, notaire, le 1er juin 1911 et dressé par Edgar Pillié, député voyer de ville, le 18 mars 1911.

Quatrième—Une certaine étendue de terrain située et est dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans et contient 30 acres en étendue bornée du côté Nord par les eaux du lac Pontchartrain, du côté Est par des terres actuellement ou autrefois appartenant aux bienfaitrices de Milne et leurs ayants droits de l'Ouest par le Bayou St Jean et au Sud par les terres de Milne et plus pleinement décrite comme fractions 10 du territoire 12 S. R. 11 S du district Sud-Est, sur la patente accordée par l'Etat de la Louisiane à Jos R. Bres, en février 1882, et recordée dans le livre des transfert 120, folio 843.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans de crédit, représente par billets portant 7 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur. L'acquéreur devant assumer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication acte de vente incluant le coût de tous certificats, devant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur

1 juin—1 2 9 16 23 30—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Wm R. Leary, Receveur, vs Mme Ellen Fromhers.

No 99,918—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 9 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1912 et signé le 6 juin 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, St-Charles, Première et Deuxième, formant le coin des rues Prytanée et Deuxième, et mesurant 126 pieds 8 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Deuxième de 177 pieds 4 pouces, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, et étant composé du tout des lots originaux Nos 1 à 5 inclusivement, et d'une partie du lot original No 6, sur un plan par L. Riezenstein, voyer, daté du 21 avril 1860, déposé pour références en l'étude de Richard Brennan, ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage résidence commode, ayant 2 étages dans le fond, contenant environ 15 chambres, vestibule, chambre à bain, cabinet pour lingerie, etc., installations pour gaz et électricité, avant de cheminées en marbre dans les chambres principales

Conditions — Comptant et l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1912, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 juin—8 9 16 23 30—juil 7 9

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

E. S. Cobb,

A L'ENCAN--LA LAITERIE BELLEVUE.

La Propriété de ALBERT BAROUSSE, No 205 Olympia, A 1 ilet de la rue Canal, en face de l'Ecole Beauregard.

JEUDI, le 20 juin 1912, à 11 heures A. M.

Comme suit—50 vaches, 1 taureau 4 bons chevaux de travail, 2 wagons à lait 1 wagon à fourrage 3 auges à fourrage et à eau, 2 jeux de harnais, 1 jeu de bidons à lait, et tout ce qui appartient à une laiterie de premier ordre.

CONDITIONS DE LA VENTE—Sommes de $100 et au dessous comptant: toutes sommes de $100.00 en un crédit de 6 mois avec bonne sécurité approuvée.

L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle. Sans limite ou réserve

E. S. COBB Encanteur.
Bureau 913 rue Gravier—Phone Main 2577.

Ceci est un lot de vaches extra Holstein et Jersey. 9 juin—9 16

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN LIQUIDATION.

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur.

Liquidation de la Cosmopolitan Ice Company. No 100,524—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 18 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre daté du 13 juin 1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

La propriété de la Cosmopolitan Ice Company, avec toutes les machines, équipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, (portant les numéros municipaux 531 à 541 rue Chartres), et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse Royale et St Louis, laquelle portion de terre forme le coin des rues Chartres et Toulouse, et mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chartres, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Toulouse

Une autre portion de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentage daté du 15 octobre 1906, par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, laquelle portion de terre commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Toulouse et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St-Louis de 128 pieds 3 pouces 1 ligne, de là à un angle droit s'étendant à la ligne du fond à la rue Toulouse, 132 pieds 1 pouce, 3 lignes, de là à angle droit, suivant la rue Toulouse, courant dans la direction de la rue Chartres 42 pieds, 6 lignes, et de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St Louis, parallèle à la rue Chartres, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et de la mesure à angle droit 85 pieds trois pouces et une ligne au point du commencement de la rue Chartres, ladite parcelle de terrain faisant face à la rue Toulouse comme il est dit plus haut à une distance de 85 pieds, 3 pouces et 1 ligne de la rue Chartres.

Conditions— Comptant. Dix pour cent au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Actes de vente devant P. H. Gessler, notaire, aux frais de l'acquéreur

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

Louis C. Spear

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Quatrième District.

Charmant Cottage Double sur un Terrain 50'x125'

Nos 742 et 746 rue Quatrième, encoignure de la rue Annonciation.

MARDI, LE 25 JUIN 1912.

Succession de Elsa Rehnick, Veuve de Patrick Norton.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Div. C—No 100,338.

PAR LOUIS C SPEAR, Encanteur—Bureau No 747 rue Carondelet — Il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, MARDI, le 25 juin 1912, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. C, daté étant en date du 17 mai 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Faubourg Livaudais, Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Quatrième Chippewa et Washington, désigné comme lot No 1, et forme le coin des rues Annonciation et Quatrième, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-cinq pieds [125'] en profondeur, façade à la rue Annonciation; le tout d'après un plan dressé par C. T. Dunbar, en date du 10 mai 1847, déposé en l'étude de James P. Gilly, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un cottage double ayant 7 chambres, hangar, etc., de chaque côté, entrée pour voitures sur un côté connue par les Nos 742 et 746 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a, en un crédit de un an et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité incluant honoraires d'avocat en cas que les billets ne seront pas payés. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1912, au-dessus et en plus du prix d'achat et devant payer pour l'acte de vente pardevant Busière Rosen, notaire.

25 mai—25—juin 2 9 16 23 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans—

En vert